

COMMUNE
de
MORLANWELZ

Morlanwelz, le 19 octobre 2009

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2009.-

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter les points complémentaires ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du lundi 26 octobre 2009 :

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE :

Dans l'attente d'une solution, placement aux frais du propriétaire de la maison située à la rue des Faulx n° 25 à Mont-Sainte-Aldegonde, d'une palissade de protection à une distance de 4 mètres de la façade et de deux panneaux du code de la route B19 et B21 pour signaler le passage étroit – Décision.-

A la demande de Monsieur Mairesse Marceau, Conseiller communal, en application de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, le point dont question ci-dessus est porté à l'ordre du jour du Conseil communal de ce jour.

La copie de cette demande est déposée dans votre farde.

Réparations **URGENTES** du clocher de l'église Saint-Martin à Morlanwelz – Décision.-

A la demande de Monsieur Mairesse Marceau, Conseiller communal, en application de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, le point dont question ci-dessus est porté à l'ordre du jour du Conseil communal de ce jour.

La copie de cette demande est déposée dans votre farde.

Achat d'équipement divers pour UNIMOG U400 - Conditions et mode de passation de marché – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation l'achat d'équipements divers pour UNIMOG U400.

Le marché avait fait l'objet d'un précédent dossier en « appel d'offres général ».

Vu qu'aucune soumission valable n'a été déposée dans le cadre de cette procédure.

Vu l'article 17,§ 2, 1 e de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics.

Attendu que la dépense est estimée à 114.980,25.- € TVAC.

Vu les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits à l'article 421/74338-98 du service extraordinaire de l'exercice 2009.

Nous vous demandons donc d'approuver les conditions et mode de passation du marché en procédure négociée sans publicité.

Achat d'un compacteur 12 m3 - Conditions et mode de passation de marché –
Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation l'achat d'un compacteur 12 m3.

Le marché avait fait l'objet d'un précédent dossier en «appel d'offres général ».

Vu qu'aucune soumission valable n'a été déposée dans le cadre cette procédure.

Vu l'article 17,§ 2, 1 e de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics.

Attendu que la dépense est estimée à 150.000,00.- € TVAC.

Vu les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits à l'article 421/74335-60 du service extraordinaire de l'exercice 2009.

Nous vous demandons donc d'approuver les conditions et mode de passation du marché en procédure négociée sans publicité.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER